

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS :

MM. LE V^{te} B. DE JONGHE, A. DE WITTE ET FRÉD. ALVIN.

1913

SOIXANTE-NEUVIÈME ANNÉE.



BRUXELLES

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,
Rue de la Limite, 21.

1913

VOLTAIRE,

LE

Conseil de Genève et le graveur G.-C. Waechter

EN 1769 ET 1770

PLANCHE III.

L'électeur palatin, Charles-Théodore, s'étant épris de Voltaire et désireux de posséder son effigie, envoya à Ferney, en 1769, un artiste habile, avec mission de graver une médaille du philosophe.

Georges-Christian Waechter (1), graveur attiré de la Cour, était l'auteur de quelques bonnes médailles. Il arriva à Ferney dans le courant de mars 1769 et se mit à l'œuvre sans tarder.

Voltaire venait de fêter ses soixante-quinze ans; il était d'une maigreur extrême et se plaignait constamment de sa santé, mais sa figure, peut-être la plus caractéristique du siècle, avec celle de Montesquieu, était bien faite pour tenter le burin d'un artiste habile; elle fut remarquablement rendue. Les coins une fois gravés, il restait à frapper la médaille. Waechter désirait sans

(1) Georges-Christian Waechter, frère cadet de Jean-Georges Waechter, naquit à Heidelberg en 1729. (Bolzenthal et notes de M. L. Forrer.) On ignore la date de sa mort.

doute achever son travail avant de retourner à Manheim, mais il lui manquait le principal, car si l'on trouvait un peu de tout dans le village de Ferney, improvisé par Voltaire, même jusqu'à des fabriques de bas et d'horlogerie, on n'y trouvait cependant pas encore de balancier. Heureusement pour Waechter. Genève n'était pas loin et le graveur de la Monnaie de cette ville, Antoine Dassier (1), ne pouvait guère lui refuser l'usage du balancier de la Seigneurie, installé depuis un demi-siècle dans une des salles de l'hôtel de ville. Ce balancier, acheté à Nuremberg, en 1708, était pour la famille Dassier un vieux et précieux serviteur, instrument de la gloire artistique qu'elle s'était acquise durant trois générations.

A peine la frappe était-elle commencée, qu'un ordre du Conseil vint tout interrompre. Voici le document qui nous renseigne sur ce qui s'était passé :

Registre du Conseil du 27 mars 1769 (2). S^r de Voltaire. Médaille. — M le premier syndic ayant rapporté que sur l'avis qui lui revint qu'on frappait dans cet hôtel de ville une médaille du S^r de Voltaire ayant au revers un trophée désignant les principaux ouvrages de cet écrivain, avec cette inscription à l'entour : *Il ote aux nations le bandeau de l'erreur*, il en avoit informé m^{rs} les syndics et anciens syndics, et que, vu la nature de plusieurs ouvrages de cet

(1) Antoine Dassier, fils de Jean Dassier, né à Genève, en 1718, mort en 1780, graveur de la Monnaie de cette ville de 1764 à 1780.

(2) Archives de Genève. Reg. du Conseil, 1769, vol. 270, p. 172.

auteur, tendans à sapper les fondemens de la Religion chrétienne, leur avis avoit été de faire cesser ce travail, d'en défendre la continuation, de censurer le S^r Dassier, pour avoir prêté son balancier à cet usage et de lui faire deffense de prêter à l'avenir ce balancier pour le frapt d'aucune médaille, à moins qu'il n'en ait obtenu la permission du général de la Monnoie. Sur quoi opiné, l'avis de m^{rs} les^s syndics et anciens syndics a été approuvé.

Au cours du XVIII^e siècle, le Conseil de Genève avait à plusieurs reprises admonesté Jean Dassier (1), graveur de la Monnaie et père d'Antoine Dassier, pour la licence qu'il avait prise de frapper des médailles rappelant les événements politiques de la ville, sans en avoir demandé l'autorisation au Conseil. Le cas était ici tout semblable, à cette différence près qu'il ne s'agissait pas d'une médaille rappelant un fait historique, mais les traits d'un homme qui n'était pas l'ami du gouvernement.

Pendant qu'il séjourna aux portes de Genève, de 1755 à 1758, les rapports que Voltaire entretint avec la Seigneurie n'avaient pas toujours été agréables et faciles, mais depuis qu'il avait émigré à Ferney, situé à 7 kilomètres au nord-ouest de Genève, ces rapports étaient devenus franchement mauvais. Le projet que Voltaire avait inspiré au ministre français Choiseul, de faire de Versoix une rivale de Genève et la protection ouverte

(1) Jean Dassier, né en 1676, mort en 1763, graveur de la Monnaie de Genève de 1720 à 1763.

qu'il accordait aux *natifs* de cette ville, en faisaient un ennemi déclaré du gouvernement.

Dans une lettre, écrite en 1767 (1), à Albert de Haller (2), Charles Bonnet (3) s'exprimait ainsi :

Voltaire nous déteste et bâtiroit vingt maisons pour le plaisir de nous faire du mal. Il ne bâtiroit qu'en ce genre, partout ailleurs, il tâche de démolir. La Providence a permis les tremblements de terre, les inondations, les hérésies et... Arouet.

On comprend donc que le Conseil de Genève ne pouvait pousser la simplicité jusqu'à autoriser un graveur étranger à venir, sans permission officielle, dans l'hôtel même du gouvernement, frapper une médaille destinée à glorifier Voltaire.

Le 5 avril 1769 (4), Charles Bonnet, déjà cité, écrivait encore à Haller :

L'électeur palatin désiroit la médaille de l'homme de Fernex. Elle représentoit d'un côté la tête du personnage, de l'autre un autel à la Renommée, avec une légende à peu près ainsi : *il a ôté le bandeau qui étoit sur les yeux des mortels*. L'artiste au service de notre ville s'étoit servi imprudemment de notre balancier pour frapper cette impertinente médaille ; il en avoit déjà frappé plusieurs, lorsqu'il

(1) Bibliothèque de Genève. Manuscrits. Dossier *Charles Bonnet*. Copie de lettres, t. III.

(2) Albert de Haller, physiologiste, botaniste, anatomiste, poète, bibliographe, etc., né à Berne, en 1708, mort dans la même ville, en 1777.

(3) Charles Bonnet, naturaliste et philosophe genevois. 1720-1793.

(4) Bibliothèque de Genève Manuscrits. Dossier *Charles Bonnet*. Copie de lettres, t. IV.

a été censuré comme il le méritoit. Voltaire n'aurait pas manqué de dire qu'on avoit frappé dans notre ville une médaille à son honneur, vous connaissez sa vanité, je ne connais rien d'aussi vain que lui.

Il existe une autre version de ce petit événement, rapporté par le voyageur Bjoernstahl (1), professeur de philosophie à l'Université d'Upsal. En voici la traduction de l'italien :

Un médailliste allemand ayant gravé l'effigie de Voltaire et ajouté comme légende un vers de la *Henriade* qui lui avait été indiqué par le successeur de La Condamine : *Il ôte aux nations le bandeau de l'erreur*, on lui prêta à Genève un balancier pour frapper la médaille, mais aussitôt que les Genevois eurent vu cette inscription, ils interdirent la frappe et ordonnèrent à l'artiste de quitter en vingt-quatre heures le territoire de Genève (2). Ce n'était cependant pas nécessaire, car en moins d'une demi-heure il se trouvait déjà hors de la banlieue. Donc, pour cette première impression, il n'y eut que 8 à 12 médailles de frappées.

Dans la suite, il en fit ciseler une autre qu'il vendit 6 francs la pièce.

L. Petit de Bachaumont (3) parle également de

(1) Lettere ne' suoi viaggi stranieri di Giacomo Giova Bjoernstaehl, professore di filosofia in Upsala, scritte al signor Gjørwell, bibliotecario regio in Istocolma, tradotte dallo svezzese in tedesco da Giusto Ernesto Groskurd e dal tedesco in italiano regate da Baldassardomenico Zini di Val Di Non, t. quarto, Poschiavo, 1786, in-8°, lit. VI, p. 121.

(2) Ce détail est inventé de toutes pièces.

(3) *Mémoires sur Voltaire et sur ses ouvrages*, p. 11 Longchamp et

la médaille de Waechter dans ses mémoires; voici le passage qui lui est consacré :

... On vient de frapper en son honneur (en l'honneur de Voltaire), dans les États de l'électeur palatin, une très belle médaille, comme au génie qui *ôte aux nations le bandeau de l'erreur*. Il est inutile d'ajouter combien la superstition et le fanatisme s'élèvent contre le titre auguste que lui défèrent de concert, la raison, la philosophie et l'humanité. Cette médaille, très bien frappée, existe dans les cabinets de plusieurs curieux.

L'électeur palatin, Charles-Théodore est un des princes souverains qui ont témoigné à M. de Voltaire le plus d'attachement.

Il serait intéressant de connaître au juste quels furent les sentiments de Voltaire en apprenant l'arrêté du Conseil de Genève. Malheureusement sa correspondance est assez sobre à cet égard et on serait porté à croire que s'il en ressentit quelque dépit, il ne l'exprima pas ouvertement. Dans une lettre à Collini (1), son ancien secrétaire, en date du 25 octobre 1769 (2), il lui dit en parlant de Wächter et en commençant sa lettre :

C'était un allemand de beaucoup d'esprit qui avait fourni, mon cher ami, la première légende. Je lui ait écrit pour

Wagnières, ses secrétaires, etc. Paris, 1826, 2 vol. in 8°. Voir vol. I, *Examen des mémoires de Bachaumont* (1769), p. 298.

(1) Cosme-Alexandre Collini, né à Florence en 1727, mort à Mannheim, en 1806, secrétaire de Voltaire, de 1752 à 1756, puis secrétaire intime de l'électeur palatin, en 1759.

(2) COLLINI. *Mon séjour auprès de Voltaire*. Paris, in-8°, 1807, p. 318.

qu'il m'envoyât environ une trentaine de médailles avec cette légende même et je lui ai demandé, je crois, une douzaine d'autres de la nouvelle fabrique qui ont pour devise *Orpheus alter*. Comme il ne m'appartient ni d'*éclairer les nations*, ni d'être un *second Orphée*, je ne me mêle point de tout cela et je dois l'ignorer. Je ne puis qu'acheter les médailles du graveur...

Enfin, nous devons encore rapporter l'opinion de M. Gustave Desnoiresterres (1) qui a pris le parti de Voltaire contre le Conseil de Genève. Il a eu connaissance de la lettre de Charles Bonnet à Haller qu'il reproduit d'une façon incomplète, en la tournant en ridicule. Il cite le passage de Bjoernstaehl reproduit plus haut. Il a compulsé les registres du Conseil de Genève, en y cherchant vainement le document que nous avons cité; enfin, après la lettre de Voltaire à Collini qui vient d'être rapportée, M. Desnoiresterres ajoute :

Cela a besoin d'être expliqué. A l'accent amer du poète, on devine que tout ne s'est point passé comme il l'eût désiré, en Hesse, aussi bien qu'à Genève. En effet, la légende parut ambitieuse à Cassel; le clergé, auquel elle ne pouvait plaire, en exagéra l'énormité; le prince trouva, de son côté, l'emploi de son nom peu convenable, et la malencontreuse médaille fut condamnée. Bjoernstaehl dit qu'il n'en existait guère plus de huit à dix. La lettre de Voltaire en élève un peu le chiffre, ce qui n'empêche pas que cette

(1) GUSTAVE DESNOIRESTERRES, *Voltaire et la société française au XVIII^e siècle*. Paris, 1871-1876, 8 vol. in-12. Voir vol. 7, *Voltaire et Genève*, p. 329.

médaille soit de toute rareté. Elle manque à la collection si riche de la Bibliothèque nationale, où nous n'avons rencontré que celle que frappa Waechter l'année suivante. Le vers de la *Henriade*, cela va sans dire, et le nom de l'électeur ont disparu de cette dernière; on leur a substitué au revers ces simples et trop simples mots : « Tiré d'après nature au château de Ferney. G. C. Waechter. Gravé M. DCC. LXX ». Revenons au procédé du gouvernement genevois. N'est-il pas quelque peu rigoureux et offensant envers un voisin dont les agissements ne sont pas toujours tels qu'on les souhaiterait, mais qui, deux mois auparavant (le 21 janvier 1769), offrait à Genève une médaille de l'impératrice Élisabeth de Russie, frappée en 1754 et que l'on n'avait pas fait difficulté d'accepter? (M. Desnoiresterres fait erreur, le don qu'il mentionne avait été fait à la bibliothèque de Genève le 22 janvier 1759 (1), soit dix ans auparavant). Le mal eût-il été si grand que le pensait Bonnet; et lors même qu'on eût pu croire que la République avait donné au premier écrivain du siècle, dans une langue qui était la sienne, cette preuve d'estime et même de reconnaissance, ceux de la part desquels elle eût semblé venir, en eussent-ils donc été si compromis?

Les magistrats de Genève n'eussent pas été compromis pour avoir accordé l'usage du balancier de la Monnaie au graveur Waechter, s'il avait

(1) Bibliothèque de Genève. Manuscrits. *Registre des dons et achats relatifs au métaillier de la bibliothèque de Genève, commencé le 21 août 1813 et précédé d'un extrait des anciens registres de la bibliothèque, touchant ce même métaillier*. A la page 6, on trouve la mention suivante : le 22 janvier 1759, on reçoit le don fait par M. de Voltaire d'une médaille de l'impératrice Élisabeth de Russie, frappée en 1754.

pris toutefois la peine de le demander, mais ils ne pouvaient autoriser le graveur attitré de la Monnaie à donner lui-même cette autorisation. En outre, ils étaient assurément les maîtres de refuser l'usage du balancier pour la frappe d'une médaille en l'honneur d'un homme qui ne perdait pas une occasion de leur être désagréable et de jeter le trouble dans leur État.

Il semble résulter de ce qui précède que Waechter a gravé trois médailles de Voltaire. La première, comme nous l'avons dit, fut frappée à Genève, en 1769 et donna lieu à l'arrêté du Conseil de cette ville; elle est connue en exemplaire unique au musée de Munich. La seconde aurait été frappée la même année à Manheim; elle portait la légende *Orpheus alter* et semble avoir totalement disparu, bien que Voltaire assure en avoir commandé une douzaine d'exemplaires au graveur : peut-être n'existait-elle qu'à l'état de projet. Enfin, la troisième, gravée en 1770 et depuis longtemps connue, dut être abondamment émise, car le cabinet de Genève en possède cinq exemplaires tous différents les uns des autres.

Dans une lettre adressée à Collini, le 4 septembre 1770 (1), Voltaire s'exprime comme suit au sujet de ces médailles :

Mon cher ami, faites ce que vous voudrez du peu qui

(1) A. BEUCHOT. *Œuvres complètes de Voltaire*. Paris, Lefèvre, puis Didot, 1829-1840, 72 vol. in-8°. Voir vol. LXVI. p. 406, lettre 5942.

me reste de visage ; mais la première médaille de Waechter n'est pas faite pour servir de modèle. La seconde (apparemment la troisième, *Réd.*) vaut un peu mieux, pourvu que le nez soit moins long et moins pointu...

Il est bien probable que ce fut Collini lui-même qui, se trouvant en 1769 à la cour de l'électeur palatin, conseilla à Waechter, avant son départ pour Ferney, de placer sur sa médaille le vers du chant IV de la *Henriade*, mais on peut se demander quelle était l'exacte signification de ce vers si fort critiqué.

On se rappelle le chant IV de la *Henriade*. Après une peinture sinistre de Sixte V, dans laquelle le pape raconte lui-même qu'il dictait jadis en souverain pontife et sans opposition toutes ses volontés, il ajoute :

Cet heureux temps n'est plus. Le sénat de la France
Éteint, presque en mes mains, les foudres que je lance.
Plein d'amour pour l'Église et pour moi plein d'horreur,
Il ôte aux nations le bandeau de l'erreur!

D'après Voltaire, et si l'on s'en tient au contexte, le bandeau de l'erreur aurait donc été mis sur les yeux des nations par Sixte V, et c'est le sénat de la France, soit le parlement de Paris, qui s'était chargé d'enlever aux nations ce bandeau, faisant ainsi allusion au rôle du parlement pendant les troubles de la Ligue.

Mais placé en regard du portrait de Voltaire, ce vers prenait une tout autre signification. Il rappelait éloquemment que par ses incessantes

attaques contre la religion chrétienne et les institutions de l'ancien régime Voltaire avait largement contribué à ébranler parmi les peuples la foi qu'ils avaient en Dieu et le respect dû aux institutions humaines. A ce titre, le vers de la *Henriade* ne pouvait plaire ni aux magistrats de Genève, ni au clergé de Hesse, et ce fut grâce à leur salutaire intervention que la médaille qui le portait fut supprimée (1).

Voici la description des deux médailles de Voltaire, gravées par Georges-Christian Waechter, en 1769 et 1770 :

I. — (D. 43). VOLTAIRE NÉ LE XX · FÉVRIER M · DC · XCIV.

(1) Dans l'édition des œuvres de Voltaire faite par les éditeurs de Kehl, de 1785 à 1789 (70 vol. in-8°, avec fig., voir vol. X, pp 100 et 232, n. 5), on trouve pour la première fois, semble-t-il, à propos du 254^e vers du chant IV de la *Henriade*, une note ainsi conçue : « On a souvent appliqué ce vers à l'auteur de la *Henriade* et M. Virchter l'avait mis pour légende à la médaille qu'il a frappée Cette médaille est fort rare, parce qu'à Genève on exigea de M. Virchter de supprimer sa légende. »

Cette note a été reproduite dans un grand nombre d'éditions des œuvres de Voltaire, postérieures à celles de Kehl L'édition de A. Beuchot (*op cit.*, vol. X, p. 144 et 160, n. 23), rectifie, d'après Collini, l'orthographe Virchter en Waechter.

Il semble, au reste, que les éditeurs de Kehl soient quelque peu responsables de l'application dont ils parlent du 254^e vers du chant IV de la *Henriade* à Voltaire lui-même, car le volume 70^e et dernier de cette édition porte en frontispice un génie, une flamme sur la tête, accoudé au buste de Voltaire, et tenant un flambeau d'une main, tandis que de l'autre il soulève à un passant le bandeau qui recouvrait ses yeux. Ce génie ne saurait être que celui de Voltaire.

Buste drapé, la tête couverte d'une perruque, de profil à droite. Signé au bas G. C. WÆCHTER F.

Rev. — (D. 39). IL OTE AUX NATIONS LE BANDEAU DE L'ERREUR, légende suivie d'un ornement.

Autel rectangulaire, supporté par un socle, sur lequel reposent les attributs des arts, des sciences, des lettres et du commerce.

Sur le dos d'un volume on lit HENRIADE. Sur le devant du monument, en cinq lignes SERENISSI... | PRINCIPI CAR. THEOD. | ELECTORI PALATINO | OFFEREBAT | G. C. WÆCHTER JUNIOR.

Ex. M · DCC · LXIX.

AR. Mod. 0,060. Mus. de Munich (1).

Pl. III, n° 1.

II. — Dans une couronne de laurier, même légende que celle du n° 1, sauf FEVRIER.

Buste drapé, la tête couverte d'une perruque, de profil à droite. La tête est un peu différente de celle du n° 1. Le nez est plus long, le front moins bombé, la perruque tombe moins régulièrement.

Signé au bas, de chaque côté du buste G. C. WÆCH · TER · F ·

Rev. Une couronne de palmes et de fleurs remplace la légende du n° 1 et entoure un autel tout semblable. Sur le devant de l'autel, en cinq lignes,

(1) Nous remercions ici M. le Dr G. Habich, conservateur du Cabinet de numismatique de Munich, d'avoir bien voulu nous donner communication de cette médaille. Nos remerciements s'adressent aussi à MM. Paul Bordeaux, président honoraire de la Société française de numismatique, à Neuilly et Paul Joseph, à Francfort.

ON lit : TIRÉ | D'APRÈS NATURE | AU CHATEAU | DE FERNEY . G . C .
W.ECHTER.

Ex. en deux lignes GRAVÉ | M.DCCLXX.

AR. et BR. Mod. 0,058. Cab. de Genève. Plusieurs variantes.

Pl. III, n° 2.

EUG. DEMOLE.

